

Pour l'accès des femmes aux responsabilités

La députée (UMP), Marie-Jo Zimmermann, présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et rapporteure de l'Observatoire de la parité, est à l'origine de plusieurs dispositions intégrées dans la loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes du 23 mars 2006.

Celles-ci visaient notamment à renforcer la présence des femmes dans les conseils d'administration en établissant un seuil minimum de 20 % dans un délai de cinq ans.

"En ce domaine, on a beaucoup de retard en France", constate Mme Zimmermann : à peine 3 % des grandes entreprises sont dirigées par des femmes. Si celles-ci représentent 46 % de la population active, elles ne sont que 24 % dans l'encadrement du secteur privé et 12 % dans les postes supérieurs de la fonction publique. Leur salaire moyen reste de 19 % inférieur à celui des hommes.

A l'origine de la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et de la loi du 6 juin 2000 sur la parité dans les mandats électoraux, il y avait la proposition soutenue... le 8 mars 1996, par Roselyne Bachelot, alors députée (RPR), et par Gisèle Halimi, ancienne députée (app. PS), au nom de l'Observatoire de la parité. "Beaucoup l'ont raillée à l'époque, note Mme Zimmermann. Elle a pourtant fini par s'imposer."

Patrick Roger Article paru dans l'Édition Monde du 11.06.06

Pour l'accès des femmes aux responsabilités